

# Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

LAC-SAINTE-MARIE

Je, YVON BLANCHARD,  
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement  à la résolution

2021-11-001

Numéro

ayant pour titre : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 130 692\$ pour l'élargissement et la mise

à niveau municipale du chemin du Lac Tucker.

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

15

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

7

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

1

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement  la résolution

2021-11-001

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à LAC-SAINTE-MARIE ce 19 avril 2022 à 19:00  
Endroit Date Heure

Signature



Greffier ou secrétaire-trésorier

2022 04 19  
année mois jour